

Paris, le **12 DEC. 2024**

**La directrice générale
des collectivités locales**
à
Mesdames et Messieurs les préfets

Référence	24-016807-D
Date de signature	12 DEC. 2024
Emetteur	Sous-direction des élus locaux et de la fonction publique territoriale – Bureau de l'emploi territorial et de la protection sociale (FP3)
Objet	Lancement du programme Handi'Talents
Action(s) à réaliser	Informers les collectivités territoriales et leurs établissements que les agents en situation de handicap peuvent déposer un dossier de candidature pour le programme Handi'Talents sur le site https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/handitalents2025
Echéance	21 janvier 2025 pour le dépôt de candidature
Contact utile	Affaire suivie par : Clara MURADORE clara.muradore@dgcl.gouv.fr 01 40 07 22 40
Nombre de pages et annexes	Note de 2 pages et 1 annexe

Le programme Handi'Talents a été acté lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023, sur la proposition du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.



Ce programme a pour finalité d'accompagner des agents publics en situation de handicap dans l'affirmation, le développement et l'expression de leurs qualités professionnelles. Il s'agit de permettre aux bénéficiaires du programme de dépasser les freins éventuels, qui malgré la richesse de leur parcours professionnel et leurs compétences, seraient susceptibles de les brider dans leurs aspirations en termes d'évolution professionnelle.

Ce programme combine, sur une période de six mois, plusieurs modalités d'accompagnement :

- Des temps de rencontre collectifs incluant formation, information, coaching collectif et rencontres inspirantes ;
- Des séances de co-développement, organisées et mises en place par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) ;
- Des sessions de coaching individuel.

Au terme du programme, les participants se verront en outre proposer un accompagnement par un mentor.


Le programme devrait réunir 60 agents en situation de handicap issus des trois versants de la fonction publique (fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière).

Par circulaire en date du 21 novembre 2024, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a ouvert le lancement de la campagne Handi'Talents, disponible sur le site (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/agents-en-situation-de-handicap-candidatez-au-nouveau-programme-handitalents>)

Cette circulaire précise notamment les conditions de l'appel à candidature, les critères d'éligibilité, de sélection ainsi que les modalités de dépôt des dossiers.

Je vous demande de porter à la connaissance des employeurs territoriaux de votre département, la mise en place de ce nouveau dispositif à destination de leurs agents en situation de handicap. Les dossiers de candidatures doivent être déposés directement et uniquement via un formulaire en ligne sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/handitalents2025> et ce au plus tard **le 21 janvier 2025**.

Le bureau de l'emploi territorial et de la protection sociale (FP3) de la sous-direction des élus locaux et de la fonction publique territoriale de la direction générale des collectivités locales se chargera de l'instruction des dossiers de candidatures des agents relevant de la fonction publique territoriale qui se concrétisera par l'émission d'un avis motivé transmis au comité chargé de la sélection des 60 participants du programme.

La directrice générale
des collectivités locales

Cécile RAQUIN